

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 02 – FQIS
PRIORITÉS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX TERRITOIRES

Note importante : À la **Question 11** du formulaire de dépôt vous pouvez ajouter des informations relatives aux critères d'analyse locaux qui n'aurait pas été mentionnées dans les autres sections.

TERRITOIRE – JONQUIÈRE ET LES ENVIRONS

L'instance de concertation répondante dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité est la **Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de Jonquière**. Le plan d'action actuel de cette instance établit comme prioritaires les enjeux suivants :

PRIORITÉS LOCALES :

1. Promouvoir le respect des droits individuels et collectifs ainsi que combattre et réduire les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et /ou d'exclusion sociale;
2. Répondre aux besoins de base des individus en priorisant l'éducation et la reprise du pouvoir personnel;
3. Favoriser la concertation multisectorielle sur le plan local et régional;
4. Des services complets concertés et adaptés à la réalité des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale;
5. Briser l'isolement des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale;
6. S'assurer de la cohésion des politiques et engagements des élus;
7. Connaissance et reconnaissance des ressources existantes.

CRITÈRES LOCAUX :

- Projets ou initiatives dont les actions touchent directement une clientèle plus vulnérable sur le territoire.
- Projets ou initiatives qui ne dédoublent pas les actions déjà en place sur le territoire et dans ce cas, favoriser le partenariat et la concertation.
- Projets ou initiatives dont l'organisme a développé une expertise reconnue envers les personnes vulnérables visées par le projet.
- Projets ou initiatives qui favorisent l'accessibilité aux services aux personnes vulnérables.